

---

# PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

## Matinale RH

---

Jeudi 17 octobre 2024



# LE RÔLE DE LA PRÉVOYANCE

---

## Un contrat de prévoyance permet de :

### > En cas d'absence pour raison de santé :

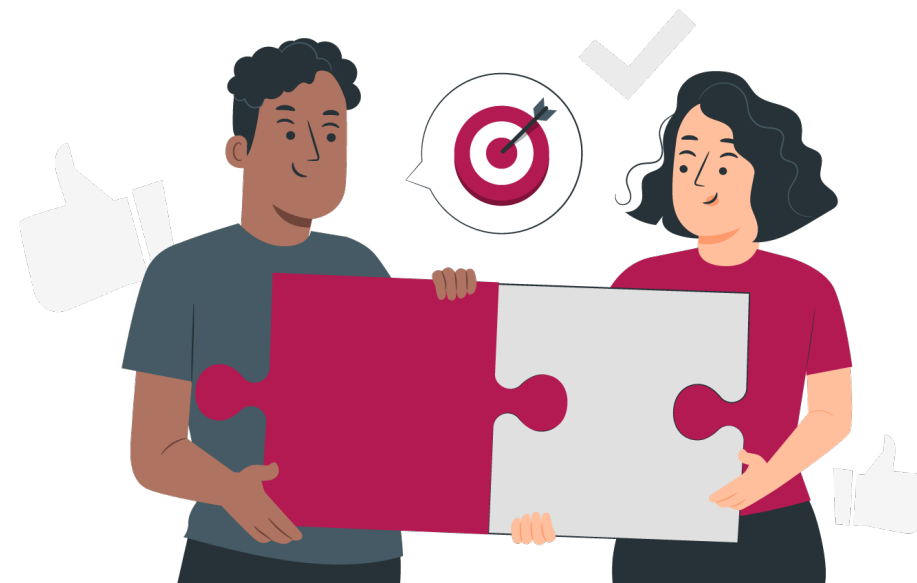
**Maintenir les revenus en cas de demi-traitement (ex. : CMO, CLM, CLD, CGM)**

### > En cas d'invalidité permanente :

**Compléter la pension ou la rente d'invalidité permanente**

### > En cas de décès :

**Protéger les proches financièrement avec un capital décès**

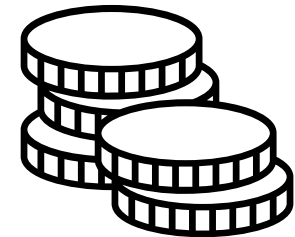


# RAPPEL DES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

---

**La participation de l'employeur sur la prévoyance devient obligatoire au 1er janvier 2025 :**

- **Sur un contrat individuel labellisé **OU** un contrat collectif comme proposé par le Centre de Gestion. Dans tous les cas, l'employeur doit saisir le CST avant de délibérer.**
- **La participation mensuelle doit être comprise entre 7 € et le montant de la cotisation de l'agent.**



# LES MODALITÉS DE LA CONSULTATION

---

- **La consultation comportait une tranche ferme et plusieurs tranches optionnelles :**
- **tranche ferme** pour les collectivités territoriales et établissements publics employant jusqu'à 349 fonctionnaires territoriaux titulaires et stagiaires à temps complet ;
  - **tranches optionnelles** : une par collectivité territoriale ou établissement public employant plus de 349 fonctionnaires territoriaux titulaires et stagiaires à temps complet.



L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 9 juin 2024.

# LES CRITÈRES

---

Les critères pris en compte lors de l'attribution du marché et faisant l'objet d'une analyse comparative ont été pondérés de la façon suivante :

## ➤ **critère 1 : rapport entre la qualité des garanties et le tarif proposé :**

- **sous critère 1.1 : qualité des garanties, pondération 15/100**

étendue des garanties + réserves émises + impact financier + cohérence des conditions générales et particulières présentées.

- **sous critère 1.2 : tarif proposé, pondération 30/100**

Incapacité / Invalidité permanente : 25/100

Minoration de retraite : 2,5/100

Capital décès / PTIA : 2,5/100



# LES CRITÈRES

- > **critère 2 : le degré effectif de solidarité** entre les adhérent·e-s ou les souscripteur·trice-s, intergénérationnelle, en fonction de la rémunération, pondération 5/100
- > **critère 3 : maîtrise financière du dispositif**, pondération 25/100
  - **Sous critère 1** : Qualité de la maîtrise financière présentée : 10/100
  - **Sous critère 2** : Précisions relatives à l'évolution de la tarification : 15/100
- > **critère 4 : moyens destinés à assurer une couverture** effective des plus âgé·e-s et des plus exposé·e-s aux risques, pondération 5/100.
- > **critère 5 : modalités de gestion et d'accompagnement proposées**, pondération 20/100.



# RÉSULTATS : UN GROUPEMENT RETENU



## L'interlocuteur des employeurs et des agent·e·s

- La relation avec le CDG 63 et les employeurs publics
- Le pilotage de la convention sur toute sa durée
- Les réunions d'informations
- L'information et le conseil objectifs d'un·e courtier·ère
- Le 1<sup>er</sup> point de contact des agent·e·s

La confiance de 20 CDG, 2 500 employeurs  
et 80 000 adhérent·e·s

## L'assureur et le gestionnaire du contrat

- L'assurance financière des risques Prévoyance
- Le traitement de l'adhésion des agent·e·s
- La gestion des cotisations, avec les employeurs
- Les indemnisations, en relation avec les employeurs et les agent·e·s

Un portefeuille de 150 000 agent·e·s adhérent·e·s



# RÉSULTATS : LES TAUX – GARANTIES COMMUNES

Employeurs jusqu'à 349 agent-e-s

Prestations	Nature	Indemnisation	Taux de cotisation (TTC)
<b>Incapacité temporaire</b>	Indemnités journalières	<b>90 % du TI + NBI nets</b> + 40 % du RI net en CMO dès le demi-traitement + 90 % du RI net en CLM/CLD/CGM	<b>2,38 %</b>
<b>Incapacité permanente</b>	Rente	<b>Jusqu'à 50 % du TI + NBI + RI nets</b>	

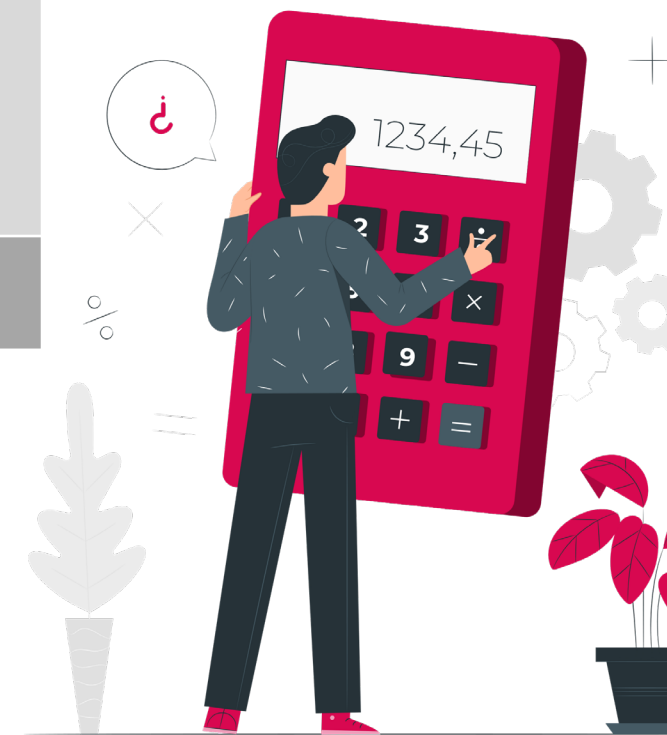




# RÉSULTATS : LES TAUX – GARANTIES FACULTATIVES

Employeurs jusqu'à 349 agent-e-s

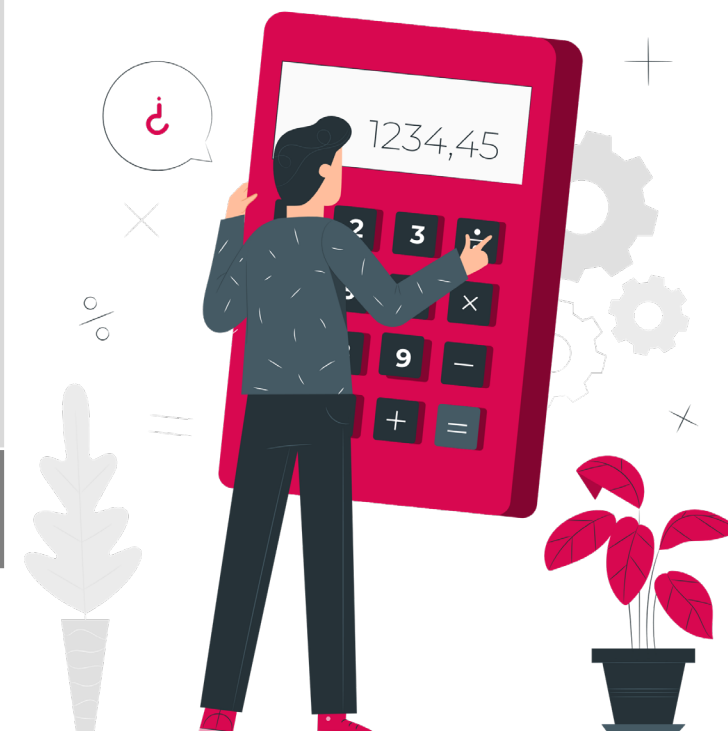
Prestations	Nature	Indemnisation	Taux de cotisation (TTC)
<b>Minoration de retraite suite à invalidité</b>	Rente viagère	90 % de la perte de retraite	+ 0,69 %
<b>Capital décès - PTIA</b>	Capital	100 % du salaire annuel net	+ 0,34 %



# L'ASSISTANCE INCLUSE

Une assistance concrète, en cas d'incident de santé :

UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ en cas d'incident de santé	UN SOUTIEN DANS LA DURÉE en cas de coup dur
<ul style="list-style-type: none"><li>• Service de proximité</li><li>• Livraison des médicaments</li><li>• Portage des repas en tenant compte des régimes alimentaires</li><li>• Portage d'espèces</li><li>• Coiffure à domicile</li><li>• Transport sur le lieu de travail</li><li>• Petits travaux de bricolage / jardinage (mise en relation)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Aide-ménagère, livraison de médicaments/de course, transport aux RDV médicaux, portage de repas, garde d'enfants...</li><li>• Bilan de vie par un-e ergothérapeute</li><li>• Téléassistance en cas de perte partielle ou totale d'autonomie</li><li>• Assistance psychologique</li></ul>
<p><b>La liste exhaustive des services d'assistance est décrite dans la notice d'information</b></p>	



# EXEMPLE D'INDEMNISATION

Simulation de cotisation pour un·e adjoint·e technique territorial·e – 2<sup>ème</sup> échelon (IM 367) et 150 euros mensuels d'IFSE :

Traitement Indiciaire :	1 806 €
+ Complément de Traitement Indiciaire :	0 €
+ Indemnité Compensatrice Hausse de CSG :	16 €
- Transfert Primes Point :	14 €
+ Nouvelle Bonification Indiciaire :	0 €
+ Régime Indemnitaire brut (IFSE) : <i>(hors CIA &amp; prime de fin d'année)</i>	150 €
<b>Montant BRUT :</b>	<b>1 959 €</b>
<b>Montant NET avant P.A.S :</b>	<b>1 564 €</b>

En activité normale



En arrêt, à demi-traitement  
en Congé Maladie Ordinaire (CMO)

(maladie ou accident de la vie privée)

SANS Prévoyance



AVEC Prévoyance



# LA MISE EN PLACE DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION PAR L'EMPLOYEUR AYANT FOURNI SES STATISTIQUES AU CDG

Prise d'effet adhésion :  
au plus tôt 01/01/2025  
puis possible en cours  
d'année  
(1<sup>er</sup> du mois)



Employeur Public



## Saisine du CST Délibération d'adhésion à la convention

Bulletin d'Adhésion employeur en ligne  
dans votre Espace Employeur AlterNative Courtage



Envoi AlterNative Courtage  
+ copie CDG

## Enregistrement de l'adhésion employeur



Mise à disposition  
des Pack « employeur » et « agent-e »



## Accès aux outils d'information dédiés aux agent-e-s

( Réunion, Visioconférence, Supports pédagogiques, ...)

# LA MISE EN PLACE DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION PAR L'EMPLOYEUR N'AYANT PAS FOURNI SES STATISTIQUES AU CDG

Prise d'effet adhésion :  
au plus tôt 01/01/2025  
puis possible en cours  
d'année  
(1<sup>er</sup> du mois)



## Statistiques d'absentéisme

(lien sur site Internet rubrique dédiée)



Vérification de la conformité

## Analyse des statistiques



Adhésion aux conditions de la convention



OUI



NON

(adhésion impossible à la Convention)

## Prise de décision par rapport à l'accord transmis

(Adhésion cf diapositive précédente)



Retour employeur + copie CDG

# ADHÉSION EMPLOYEUR EN LIGNE - ÉTAPE 1



AlterNative COURTAGE

Prévoyance Santé

Bonjour Stéphane Martin

00 MA VILLE | Commune de MA VILLE

Accueil > Mon contrat Prévoyance à effet du 01/01/2025 avec Assurance AAA > Mon adhésion

### J'adhère à La PRÉVOYANCE COMPLÉMENTAIRE du CDG 00

Critères d'adhésion Options Validation

**Date d'adhésion souhaitée**

Effectif\*

Date d'effet souhaitée\*

**La formule de souscription**

Collectivités et Établissements de moins de 50 agents

Je valide et je passe à l'étape suivante

# ADHÉSION EMPLOYEUR EN LIGNE - ÉTAPE 2

The screenshot shows a web interface for an online employer adhesion process. At the top, there is a navigation bar with the logo 'AlterNative COURTAGE', tabs for 'Prévoyance' and 'Santé', a user greeting 'Bonjour Stéphane Martin', and the location '00 MA VILLE | Commune de MA VILLE'. Below the navigation bar is a breadcrumb trail: 'Accueil > Mon contrat Prévoyance à effet du 01/01/2025 avec Assurance AAA > Mon adhésion'. The main heading is 'J'adhère à La PRÉVOYANCE COMPLÉMENTAIRE du CDG 00'. A progress indicator shows three steps: 'Critères d'adhésion' (completed with a green checkmark), 'Options' (current step with a green circle), and 'Validation' (pending with a grey circle). The 'Options' section is titled 'Étape précédente' and contains the following fields: 'L'adhésion' with a sub-section 'J'adhère à titre\*' where 'Provisoire' is selected; 'Date de délibération prévue\*' with a date picker set to '02/09/2025'; and 'Caractère de l'adhésion pour mes agents' where 'Adhésion facultative' is selected. A disclaimer text is present below the date picker.

AlterNative  
COURTAGE

Prévoyance Santé

Bonjour Stéphane Martin

00 MA VILLE | Commune de MA VILLE

Accueil > Mon contrat Prévoyance à effet du 01/01/2025 avec Assurance AAA > Mon adhésion

## J'adhère à La PRÉVOYANCE COMPLÉMENTAIRE du CDG 00

✓ Critères d'adhésion Options Validation

Étape précédente

### L'adhésion

J'adhère à titre\*

Définitif  
 Provisoire

Date de délibération prévue\* 02/09/2025

Une fois la délibération confirmée, je m'engage à venir compléter mon adhésion en ligne pour la passer en Définitive et à téléverser la délibération. A défaut, je reconnais avoir pris connaissance que l'assureur se réserve le droit de refuser l'adhésion de mes agents).

### Caractère de l'adhésion pour mes agents

Adhésion facultative

## ADHÉSION EMPLOYEUR EN LIGNE – ÉTAPE 3

**Caractère de l'adhésion pour mes agents**

Adhésion facultative

**Régime indemnitaire**

Régime indemnitaire  Le RI suit le sort du traitement  
 Le RI ne suit pas le sort du traitement

Date de délibération\*

Justificatif 1\*

Justificatif 2

Je téléverse la délibération et la liste des primes et indemnités à prendre en compte pour la gestion du RI en CMO (libellé + code paie).

**Participation et gestion des cotisations**

Montant de la participation\*  € / agent / mois

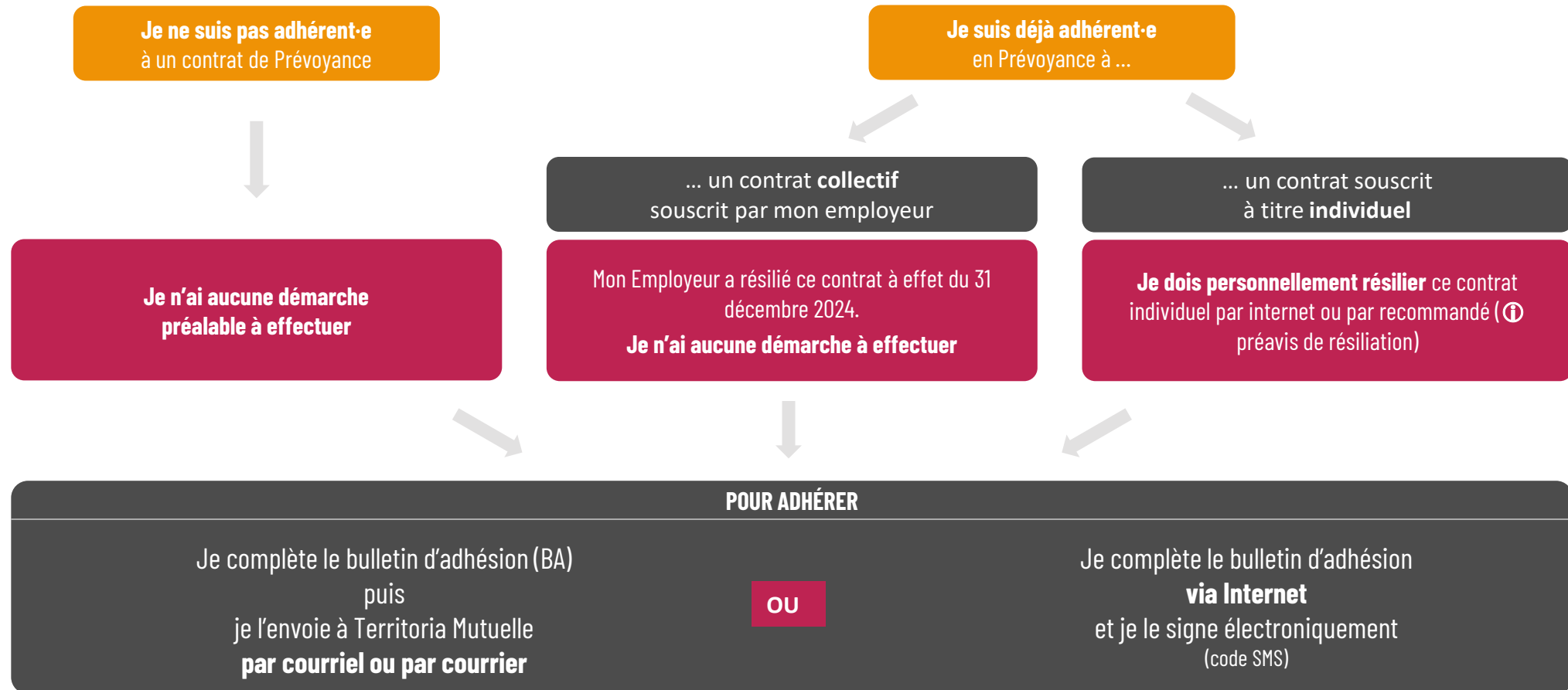
Gestion des cotisations\*  Précompte sur le salaire de mes agents  
 Prélèvement sur le compte de mes agents

Je m'engage à prélever les cotisations dues sur les salaires des agents et à les reverser à l'organisme assureur à réception des appels de cotisation.

Après validation de votre adhésion par l'assureur, vous avez accès aux outils **AlterNative Courtage** pour organiser l'information de vos agent-e-s et vous recevez le **Pack employeur** et le **Pack agent-e**, spécifique à votre collectivité ou établissement.



# L'ADHÉSION DES AGENT·E·S AU CONTRAT COLLECTIF



# L'ADHÉSION DES AGENT·E·S AU CONTRAT COLLECTIF

**BA** = bulletin d'adhésion

Je suis à l'effectif  
au 1<sup>er</sup> janvier 2025

Je suis **en activité normale de service**  
(ou en temps partiel thérapeutique)

Je fais parvenir mon BA **en 2024 ou avant  
le 31 décembre 2025**

Pour toutes les garanties souscrites,  
l'adhésion est effective  
**à la date indiquée** sur le BA

**AUCUN  
DÉLAI DE STAGE**

Je fais parvenir mon BA  
**après le 31 décembre 2025**

Pour toute nouvelle maladie, l'adhésion prend  
effet **12 mois après** la date indiquée sur le BA

**DÉLAI DE STAGE DE 12 MOIS  
SUR TOUTE NOUVELLE MALADIE**

Je suis **en arrêt de travail**

Je fais parvenir mon BA  
**en 2024 ou avant le 31 décembre 2025**

**J'étais déjà** assuré-e pour  
des garanties identiques

Pour toutes les garanties  
souscrites,  
l'adhésion est effective **dans la  
continuité** de mon précédent  
contrat

**AUCUN  
DÉLAI DE STAGE**

**Je n'étais pas déjà**  
assuré(e) pour des  
garanties identiques

Pour toutes les garanties  
souscrites, l'adhésion est  
effective **après 30 jours**  
continus de reprise d'activité

**AUCUN  
DÉLAI DE STAGE**

Je fais parvenir mon BA  
**après le 31 décembre 2025**

Pour toute nouvelle maladie, l'adhésion prend  
effet **12 mois après** la date indiquée sur le BA

**DÉLAI DE STAGE DE 12 MOIS  
SUR TOUTE NOUVELLE MALADIE**

## Délai de stage de 12 mois en maladie :

« je règle ma cotisation dès le 1<sup>er</sup> jour.

Je suis couvert immédiatement pour le décès et l'accident,  
et au-delà du 12<sup>ème</sup> mois pour la maladie »

# L'ADHÉSION DES AGENT·E·S AU CONTRAT COLLECTIF



N° du contrat :  
Souscripteur :  
Employeur :

Date d'effet :  
Code apporteur :  
Type de contrat :

## BULLETIN DE DEMANDE D'ADHESION CONTRAT COLLECTIF MAINTIEN DE SALAIRE



Nouvelle adhésion  Modification du contrat  Date d'effet : 01   
mm/aaaa

### VOS INFORMATIONS

Civilité :  Nom :  Nom de naissance :   
Prénoms :   
Lieu de naissance :  Date de naissance :   
jj/mm/aaaa  
Situation de famille :  Célibataire  Marié(e)  Pacsé(e)  Union libre  Veuf(ve)  Divorcé(e)   
Nombre d'enfants à charge :  Téléphone fixe :  Portable :   
Email personnel :   
Adresse :   
Complément d'adresse :   
Code Postal :  Ville :   
N° de SECU :

### VOTRE STATUT

Êtes-vous en arrêt de travail pour maladie ou accident en maladie fractionnée ou en disponibilité d'office pour raison de santé ?  OUI  NON

Êtes-vous en temps partiel thérapeutique ?  OUI  NON

Filière :  Préciser votre profession :

N° de matricule :  Collectivité ou établissement :

Date d'entrée dans la collectivité ou établissement jj/mm/aaaa :  Catégorie :  A  B  C  Assistant(e) Familial(e)

Vous êtes un agent :  CNRACL Titulaire  IRCANTEC Titulaire (Contrat de travail < 20h)  IRCANTEC Non-titulaire  Autres

#### LISTE DES DOCUMENTS À RETOURNER

- Le bulletin d'adhésion, préalablement rempli et signé
- L'imprimé de désignation du ou des bénéficiaires en cas de décès UNIQUEMENT si vous adhérez à la garantie décès-PTIA



demain@territoria-mutuelle.fr  
OU  
TERRITORIA MUTUELLE  
54 RUE DE GABIEL  
CS 76016  
79185 CHAURAY CEDEX

cocher la case correspondante

Page suivante ▶

# Contact

**Cédric TUIZAT, Sarah POULIZAC**  
et l'équipe AlterNative Courtage

Par courriel :  
**[vieducontrat@alternative-courtage.fr](mailto:vieducontrat@alternative-courtage.fr)**

Par téléphone :  
**09 72 22 57 81**  
(NUMÉRO NON SURTAXÉ)



# Merci pour votre attention

📍 7 rue Condorcet CS 70007  
63 063 Clermont-Ferrand Cedex 1  
☎ 04 73 28 59 80  
✉ [accueil@cdg63.fr](mailto:accueil@cdg63.fr)  
🌐 [cdg63.fr](http://cdg63.fr)

*Ouverture au public  
du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h  
et de 13h30 à 16h30.*

Ensemble, soutenons les métiers  
Publics territoriaux !

